

l'habitation, par exemple, ainsi qu'à d'autres prêts, à l'assurance-loyer, à la fourniture rapide de matériaux de construction, au programme du ministère de la Défense nationale à l'intention des militaires mariés ainsi qu'aux recherches tendant à améliorer les méthodes et l'économie de la construction.

La Chambre verra d'un bon œil, je l'espère, les propositions que j'ai résumées. Nos efforts ont réussi à accroître les ressources de l'industrie de la construction. Le gouvernement fédéral ne tient nullement à se lancer directement dans ce domaine; notre programme actuel s'appuie sur celui que le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements exposait en 1946; autrement dit, il s'agit d'assurer des circonstances favorables à l'exécution d'un important programme de logement qu'entreprendraient des sociétés et des particuliers. Le gouvernement fédéral et les provinces n'interviendront que dans les domaines où on ne répond pas aux exigences de la population. J'estime que seule la collaboration entre les diverses sphères de gouvernement et l'industrie intéressée peut non seulement maintenir à un niveau élevé mais accroître la construction d'habitations.

M. Fleming: Puis-je poser au ministre une ou deux questions découlant de l'intéressante déclaration qu'il vient de faire? Tout d'abord, est-il question d'accorder de l'aide spéciale en vue de la suppression des taudis et, en second lieu, le gouvernement fédéral entend-il limiter le montant de l'aide financière qu'il compte offrir aux provinces en vertu de ce programme?

L'hon. M. Winters: Ce sont là des questions de détail. Les articles de la loi relatifs à la suppression des taudis sont toutefois explicites. Je ne crois pas que la déclaration que je viens de faire puisse faire l'objet d'un débat en ce moment, mais la Chambre sera saisie sous peu d'un projet de résolution, et je me ferai alors un plaisir de discuter toutes ces questions.

M. Smith (Calgary-Ouest): Pour élucider un point, j'aimerais poser une question. Le ministre a dit de plusieurs choses qu'elles étaient des servitudes grevant l'entreprise. Je suppose qu'il entendait que ces servitudes grevaient chaque unité, de sorte qu'un jour un homme puisse posséder sa propre maison et savoir ce qu'il doit.

L'hon. W. Winters: C'est exact.

CHANGE ÉTRANGER

EXPORTATIONS DE PRODUITS DES PROVINCES
MARITIMES—PAIEMENTS EFFECTUÉS
EN LIVRES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Hier, le représentant de Victoria-Carleton (M. Hatfield) a posé la question suivante:

[L'hon. M. Winters.]

Je désire poser une question au ministre des Finances (M. Abbott). Les exportateurs de pommes de terre, de poisson, de bois d'œuvre et d'autres denrées des provinces Maritimes pourront-ils accepter des livres sterling en paiement d'exportations aux Antilles anglaises et aux pays de l'Amérique du Sud, ce qui leur permettrait de conserver des marchés édifés au cours des années?

La récente dévalorisation du dollar canadien n'influera en rien, en tant que telle, sur la situation où se trouvent les exportateurs qui vendent aux Antilles anglaises ou aux autres parties de la zone du sterling. Les exportateurs qui vendent à ces pays les produits en question peuvent continuer leurs exportations et en toucher le prix en sterling. Évidemment, ces devises sterling seront convertibles en dollars au nouveau cours de \$3.07½.

En ce qui concerne les pays de l'Amérique latine, la situation reste aussi la même. Dans ces pays, les exportateurs seront tenus, comme dans le passé, d'accepter des paiements effectués en dollars des États-Unis.

M. Hatfield: Pouvons-nous maintenant accepter le paiement en sterling pour les marchandises expédiées aux Antilles?

L'hon. M. Abbott: Nous l'avons toujours accepté. Ces paiements ont toujours été convertibles; quand on autorisait les Antilles britanniques à importer des marchandises, on leur permettait de payer en livres sterling et ces dernières étaient tout à fait convertibles.

M. Hatfield: Les Antilles anglaises n'ont pu nous payer en sterling.

L'hon. M. Abbott: Elles l'ont toujours pu, à moins que le député songe au sterling qui est gelé. Il a raison s'il veut dire le sterling qui ne peut servir à l'achat de marchandises, mais les exportations aux Antilles anglaises qui sont admises là-bas peuvent être acquittées en sterling que, grâce à la Banque d'Angleterre, on peut convertir au cours officiel. Les exportateurs doivent obtenir un permis d'exportation s'ils veulent que leurs marchandises soient admises là-bas. Ils obtiennent ce permis des Anglais, non de nous.

M. Hatfield: Ce marché nous reste fermé.

LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE DE WASHINGTON
—RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE DEN-
RÉES DES ÉTATS-UNIS

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Le ministre des Finances ne verra peut-être pas d'inconvénient à répondre à une question que j'aurais posée au ministre du Commerce s'il avait été ici. Nous dira-t-il si les récents entretiens financiers entre le Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada entraîneront la modification prochaine des restrictions à l'importation, au Canada, de denrées des États-Unis.